

Madame Nicole BELLOUBET

Ministre de La justice, Garde des
Sceaux

Place VENDÔME

75000 PARIS

Madame la Ministre,

Notre pays traverse actuellement la crise sanitaire la plus grave jamais connue.

Nombre de nos concitoyens sont infectés par le Covid-19, et nous déplorons malheureusement de nombreux décès dont un premier parmi le personnel pénitentiaire.

De nombreux personnels sont contaminés, et nous craignons légitimement que de plus en plus le seront lors des prochains jours.

Toutes les prévisions et avis des spécialistes laissent penser que nous ne sommes qu'au début de cette crise qui n'a pas encore atteint son pic de contamination.

Nous prenons acte des mesures gouvernementales mises en place pour limiter l'impact et le développement de ce virus, notamment par le confinement et les mesures barrières. Il nous semble cependant que les femmes et les hommes placés sous votre autorité, et votre responsabilité, sont loin de vos préoccupations.

Si nous comprenons que les personnels soignants, placés en première ligne, doivent être équipés en priorité des moyens de protection, les personnels travaillant en détention sont quant à eux tout autant exposés et nécessitent également ces protections.

Comment imaginer, lors d'un simple mouvement promenade ou d'une intervention, que les surveillants ne courent aucun risque ?

Ces derniers jours, plusieurs interventions ont été nécessaires à la suite des mutineries.

Le comportement très violent d'une certaine partie de la population pénale, a obligé les surveillants à faire usage de la force strictement nécessaire afin de rétablir l'ordre avec l'aide notamment des ERIS, des fonctionnaires de Police et des militaires de la Gendarmerie.

Et là encore, alors que de nombreux spécialistes précisent dans tous les médias que le port du masque est nécessaire, vous persistez dans une doctrine qui n'est pas sans risque.

Madame la Ministre, non seulement les personnels sont en situation de risque, mais ils sont aussi potentiellement vecteurs de propagation de ce virus, non seulement à la population pénale mas également leurs collègues, leurs proches.

Ce danger que vous leur faites courir n'est pas entendu ou compris, par les personnels que nous représentons. Souhaitez-vous prendre le risque de mettre de nombreux services et établissements pénitentiaires hors d'état de fonctionnement comme cela a été le cas pour le Centre Pénitentiaire d'UZERCHE ?

Que ferez-vous lorsque de nombreux services et établissements seront fermés, que les personnels ne pourront plus répondre présent faute d'effectifs à cause des personnels infectés ?

Il en va de votre responsabilité.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, afin de préserver l'intégrité physique des personnels pénitentiaires et afin de conserver une capacité opérationnelle convenable, nous vous demandons solennellement de donner les instructions nécessaires pour autoriser le port des masques aux surveillants pénitentiaires ainsi qu'au personnel en relation directe avec les personnes placées sous-main de justice, engagés dans cette « guerre », et équiper l'ensemble des services des moyens de protection indispensables.

De plus, il est primordial que les personnels puissent être les seuls décisionnaires du port des masques, en fonction de leurs missions, en leur faisant confiance, et en faisant appel à leur sens des responsabilités.

Et au-delà de leur santé, de celle de leurs collègues et de leurs familles, il en va de la sécurité de tous nos concitoyens.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération.

Le 26 mars 2020

Alexandre GAIFFE

Secrétaire général
HORIZON Justice CFE-CGC